

## 5.3 PLAN DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Les objectifs du plan de transfert de propriété :

- créer un partage équitable entre les héritiers ;
- assurer une retraite sans souci financier pour les cédants ;
- créer une répartition d'actions favorable au développement de l'entreprise ;
- créer des conditions d'achat-vente stimulantes pour la relève.

Le plan de transfert de propriété s'appuie sur une planification fiscale et successorale. Nous vous conseillons de faire appel à des conseillers juridiques et financiers reconnus qui sont au fait des lois et des règlements en vigueur au moment de la mise en œuvre de vos stratégies fiscales et successorales. Au besoin, nos conseillers peuvent vous aider à cet égard.

Les objectifs de la planification fiscale et successorale :

- transmettre le maximum de vos avoirs à vos héritiers ;
- limiter l'incidence fiscale à votre décès ;
- multiplier la déduction pour gains en capital ;
- réduire au minimum vos taxes et vos impôts ;
- profiter au maximum des droits de report d'impôt ;
- protéger votre patrimoine ;
- assurer votre retraite sans soucis financiers ;
- faciliter l'acquisition des actions de l'entreprise par la relève ;
- protéger la santé financière de l'entreprise et protéger cette dernière par rapport à ses créanciers.

Pour parvenir à ces fins, voici les stratégies régulièrement recommandées par les experts :

- employer la méthode du gel successoral ;
- constituer une fiducie familiale ;
- créer une société de portefeuille ;
- fractionner les revenus du propriétaire d'entreprise avec les membres de sa famille ;
- faire un testament ;
- réviser la convention d'actionnaires ;
- rédiger un mandat en prévision de l'inaptitude ;
- acquérir des polices d'assurance en faveur de l'entreprise ou des héritiers, ou des deux.